



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu Séance du 7 juillet 2017

Présents :

Mme Régina DUTACQ-FOUILLAUD, Maire.

Mme Brigitte PRIME, M. Frédéric LEVALLOIS, M. Patrick THELLIER, adjoints.

Melle Amandine BASLEY, Mme Claudia TAILLANDIER, M. Florian LAIR, Mme Carine LE PUIL, M. Florent GOULEY, M. Philippe GAUTIER, Mme Yvette BOUVIER, M. Daniel PETIT, M. Philippe DISSEZ, Mme Christiane GAUTIER (conseillers Municipaux).

Absents excusés : M. Jean Jacques CARDINE a donné procuration à M. Philippe DISSEZ.

Arrivée de M. Philippe GAUTIER à 19h35.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois juillet deux mil dix-sept, s'est réuni le sept juillet deux mil dix-sept à 19h30, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Régina DUTACQ-FOUILLAUD, Maire.

La secrétaire de séance est désignée : Mme Carine LE PUIL.

Avant de procéder à l'ouverture de séance, Madame le Maire demande la possibilité de rajouter des sujets à l'ordre du jour : « rétrocession de voirie rue des Jonquilles » ; « Convocation du Conseil Municipal par mail ».

Demande acceptée par 15 VOIX POUR, 00 VOIX CONTRE, 00 ABSTENTION.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2017 :

En l'absence de remarques de la part des membres du Conseil Municipal, le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 05 Mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Modification des fonctions et de la fiche de poste de l'Adjoint Administratif.
2. Délibération suppression des primes I.A.T. (Indemnité Administration et de Technicité) et I.E.M.P. (Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture).
3. Délibération création d'un poste de Rédacteur à plein temps à compter du 1er septembre 2017.
4. Décision modificative n°1-2017 : Augmentation des crédits à l'article 2051 (concessions et droits similaires) pour régler la facture de l'entreprise AIDEC (achat Microsoft office logiciels de traitement de texte, mail, tableur).
5. Délibération pour la signature d'une convention pour la mise en place de la dématérialisation des actes.
6. Rétrocession de la voirie rue des Jonquilles.
7. Convocation du Conseil Municipal par mail.
8. Point sur le BP Commune.
9. Point pour la location de la salle communale.
10. Promesse d'achat SAFER : acquisition terrains.
11. Point sur les ouvertures des bâtiments communaux.
12. Point sur les travaux « route de Loucelles » et « route de Brouay ».
13. Point sur le dossier city stade.

- 14. Horaires d'ouverture de la mairie.
- 15. Questions et informations diverses

1/ Modification des fonctions et de la fiche de poste de l'Adjoint Administratif :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de modifier la fiche de poste de l'adjoint administratif qui entrera en application à compter du 1er septembre 2017. Celle-ci sera notifiée à l'agent par courrier recommandé avec accusé de réception.

2/ Délibération suppression des primes I.A.T. (Indemnité Administration et de Technicité) et I.E.M.P. (Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture) :

Madame le Maire présente au conseil municipal la délibération n°2016-36, deux arrêtés, les n°2016-02 et n°2016-03, mettant en place les primes I.A.T. et I.E.M.P. pour l'adjoint administratif.

Cette délibération et ces deux arrêtés précisent bien que le coefficient multiplicateur est de 3 % pour l'I.E.M.P. et que le coefficient multiplicateur est de 8 % pour l'I.A.T.

Une rectification sur les salaires de l'adjoint administratif a été faite à compter du mois de juillet pour appliquer de façon exacte l'attribution des primes.

Suite à ce changement, Monsieur le Trésorier Principal a adressé un courrier à Mme le Maire auquel elle a répondu le 27 juin 2017. M. Didier BAREY précise que la délibération et les deux arrêtés font références à un coefficient multiplicateur et à un pourcentage, et que les deux ne peuvent coexister. Il invite donc le conseil municipal à délibérer sur l'application en bonne et due forme de ces primes.

✦ **Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de supprimer les deux primes, l'I.A.T. et l'I.E.M.P., qui étaient versées à l'Adjoint Administratif.**

Vote (s) pour :	12
Vote (s) contre :	03
Abstention (s) :	00

3/ Délibération création d'un poste de Rédacteur à plein temps à compter du 1er septembre 2017 :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer un emploi de REDACTEUR, en raison des nombreuses tâches administratives et de responsabilités liées aux besoins de connaissance techniques, spécifiques, et juridiques attachées aux fonctions,

Le Maire propose à l'assemblée,

- ✦ **La création d'un emploi REDACTEUR, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2017.**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er septembre 2017,

Filière : ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi : Catégorie B

Grade : REDACTEUR

Mme le Maire précise au conseil municipal, suite l'intervention de M. DISSEZ, que le poste de rédacteur vient en supplément de celui d'adjoint administratif. La charge de travail en mairie est en constante augmentation et nécessite une réorganisation.

M. LEVALLOIS ajoute que cette création de poste est en cohérence avec le nombre croissant des habitants de la commune.

✚ **Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un emploi de REDACTEUR à compter du 1er septembre 2017, catégorie B, filière administrative, à temps plein.**

Vote (s) pour :	12
Vote (s) contre :	03
Abstention (s) :	00

4/ Décision modificative n°1-2017 : Augmentation des crédits à l'article 2051 (concessions et droits similaires) pour régler la facture de l'entreprise AIDEC (achat Microsoft office logiciels de traitement de texte, mail, tableur) :

Afin de pouvoir régler la facture de l'entreprise AIDEC (achat Microsoft office logiciels de traitement de texte, mail, tableur), en date du 6 janvier 2017, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'augmentation des crédits à l'article 2051 (concessions et droits similaires) de la façon suivante :

Fonctionnement dépenses :

Article 6574 : - 315,90 €

Article 023 : + 315,90 €

Investissement recettes :

Article 021 : + 315,90 €

Investissements dépenses :

Article 2051 : + 315,90 €

✚ **Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la décision modificative n°1-2017 Comme notée ci-dessus.**

Vote (s) pour :	14
Vote (s) contre :	00
Abstention (s) :	01

5/ Délibération pour la signature d'une convention avec la Préfecture pour la mise en place de la dématérialisation des actes :

Depuis le 1er juin 2017, la Sous-Préfecture de Bayeux ne renvoie plus les actes administratifs qui lui sont envoyés. Pour pouvoir les récupérer, il est obligatoire de se présenter soit le mardi soit le jeudi après-midi dans leurs locaux.

Pour éviter ces désagréments, une convention peut être signée avec la Préfecture pour dématérialiser les actes. Ces derniers pourront être ainsi transmis via un portail spécifique en direction de la Sous-Préfecture, et retournés en mairie de la même manière, sans entraver le contrôle de légalité.

Pour finaliser cette dématérialisation, il est obligatoire de passer par un opérateur habilité pour créer une signature électronique spécifique à la dématérialisation.

Mme le Maire présente au conseil municipal un devis d'ODYSSEE INFORMATIQUE pour mettre en place cette prestation s'élevant à 888 € T.T.C., comprenant l'installation de la télétransmission, ainsi que l'acquisition d'une clé pour la signature électronique.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la mise en place de la dématérialisation des actes administratifs.

↳ **Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

*** accepte de mettre en place la dématérialisation des actes administratifs.**

*** autorise Mme le Maire à signer la convention avec la Préfecture pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.**

*** accepte le devis présenté par ODYSSEE INFORMATIQUE pour un montant de 888,00 € T.T.C., partenaire de SRCI IXBUS PROTOCOLE ACTES, homologué par le Ministère de l'Intérieur le 30 mai 2006.**

Vote (s) pour :	15
Vote (s) contre :	00
Abstention (s) :	00

6/ Rétrocession de la voirie rue des Jonquilles :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que, le lotissement des Jonquilles étant terminé, la commune va récupérer la voirie afin de l'entretenir comme il l'est noté dans la convention en date du 10 juin 2014. La société LCV développement cède à titre gratuit à la commune d'AUDRIEU l'ensemble des espaces communs du lotissement. La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux a été déposée en mairie le 16 janvier 2017. Au terme des trois mois, le certificat de conformité est acquis.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur la rétrocession de la voirie rue des Jonquilles.

↳ **Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

*** accepte l'incorporation de la voirie rue des Jonquilles dans le domaine public.**

*** autorise Madame le Maire à signer l'acte de rétrocession des espaces communs du lotissement Les Jonquilles.**

Vote (s) pour :	15
Vote (s) contre :	00
Abstention (s) :	00

7/ Convocation du Conseil Municipal par mail :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour envoyer par mail toutes les convocations (Conseil Municipal, Commissions), ceci afin de limiter les dépenses de fonctionnement.

↳ **Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'envoi de toutes convocations (Conseil Municipal, Commissions) sur les adresses mail qui seront communiquées au secrétariat de la mairie dans les plus brefs délais.**

Vote (s) pour :	15
Vote (s) contre :	00
Abstention (s) :	00

8/ Point sur le BP Commune :

Madame le Maire donne la parole à Mme Brigitte PRIME pour faire le point sur le budget primitif au 30 juin 2016.

Mme Brigitte PRIME donne un état sur les dépenses et les recettes de fonctionnement ainsi qu'en investissement.

Mme Brigitte PRIME explique qu'afin de mieux gérer les dépenses il faudra demander des devis, et passer des bons de commandes. Cette procédure est obligatoire en comptabilité, et porte l'appellation d'engagement comptable.

9/ Point pour la location de la salle communale :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de contrat de location car actuellement il n'en existe pas.

Elle rappelle que la dernière délibération pour fixer le prix de la location de la salle communale date de 2008, et invite le Conseil Municipal à revoir les tarifs et à élargir les locations à la salle multi associative.

↳ Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- * de mettre en place le contrat de location ci-joint à la délibération,**
- * de fixer la caution à 250 €,**
- * de fixer la prestation ménage à 80 €,**
- * de limiter la location pour les vins d'honneur à une demie journée,**
- * de demander une attestation d'assurances pour la responsabilité civile.**

Vote (s) pour :	15
Vote (s) contre :	00
Abstention (s) :	00

10/ Promesse d'achat SAFER : acquisition terrains

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la promesse d'achat avec la SAFER pour l'acquisition des parcelles section AD N°145, 210, 212, 213, 215, 216, 224, 228, 232, 234, 238, d'une surface totale de 11ha31a17ca, appartenant à Mme Livry-Level. La date prévisionnelle de signature de l'acte devra intervenir au plus tard le 30 novembre 2017.

Le prix des terrains pour la rétrocession est estimé à 178 250,00 €.

↳ Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la promesse d'achat avec la SAFER pour l'acquisition des parcelles, section AD N°145, 210, 212, 213, 215, 216, 224, 228, 232, 234, 238, d'une surface totale de 11ha31a17ca, estimés à 178 250,00 €, appartenant à Mme Livry-Level.

Vote (s) pour :	15
Vote (s) contre :	00
Abstention (s) :	00

11/ Point sur les ouvertures des bâtiments communaux :

Madame le Maire fait le point sur les ouvertures des bâtiments communaux. Il y a des soucis avec l'alarme de la mairie, des effractions ont eu lieu à la salle communales, et la salle multi associative a été détériorée (vitre cassée, clenche arrachée).

Le conseil municipal est tout à fait favorable pour que soient changées toutes les serrures des bâtiments communaux.

12/ Point sur les travaux « route de Loucelles » et « route de Brouay » :

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commission « bâtiments, espaces verts et espaces publics » se réunira le 17 juillet à 20h30, et que la commission « voirie, sécurité, éclairage » se réunira le 18 juillet à 19h00.

Le projet initial sera modifié concernant les travaux « route de Loucelles » et « route de Brouay » afin d'intégrer des trottoirs.

La subvention du Département d'environ 16 000 € est maintenue.

13/ Point sur le dossier city stade :

M. Florent GOULEY présente le projet, photos à l'appui. La mise en place d'un tel espace de jeux est très court. La structure du City Stade serait en acier, d'une superficie de 12x24 mètres.

Son emplacement futur reste à déterminer. Peut-être pas trop loin de l'école, proche du terrain de football.

14/ Horaires d'ouverture de la mairie :

Dès septembre prochain, les horaires d'ouverture au public changeront de la façon suivante :

LUNDI	15h – 19h
MARDI	9h – 12h ; 14h – 19h
VENDREDI	14h – 19h
SAMEDI	9h – 12h

15/ Questions et informations diverses :

* Fête de nos villages :

Madame le Maire informe que la fête de nos villages, organisée tous les ans dans le cadre de l'Intercommunalité, se déroulera cette année à PONT-SUR-SEULLES le samedi 2 septembre 2017, de 14h à minuit. Les trente-cinq communes de la Communauté de Communes ont formé douze équipes pour participer à différentes épreuves conviviales.

* Communication entre Aldériens et mairie :

M. Patrick THELLIER informe que la Commission « Communication » essaie de récupérer toutes les adresses mails des Aldériens pour constituer un fichier pour l'envoi d'informations en relation avec la vie de la commune.

Mme Carine LE PUIL explique que le site Internet d'Audrieu est mis à jour régulièrement.

Un bulletin municipal trimestriel sera mis en place à compter de septembre 2017, ainsi qu'un bulletin annuel.

La Fête de la Saint Jean organisée par le Comité des Fêtes s'est très bien déroulée pour une première fois. M. Philippe DISSEZ fait remarquer que les banderoles n'ont pas été encore retirées.

* Grotte de la Sainte Vierge :

Les derniers travaux de réaménagement n'ayant pas été une réelle réussite, celle-ci reste dangereuse car des pierres tombent.

La Sainte Vierge sera repositionnée après avoir été repeinte.

Prévoir une date pour faire une messe, date qui ferait référence à la Sainte Vierge.

* Semaine des 4 jours rentrée scolaire 2017-2018 :

A compter de septembre prochain, l'école repasse à la semaine des 4 jours.

* Ecole d'Audrieu :

Pour les maternels, le dortoir est trop petit. Son aménagement est possible avec l'aide de la CAF qui souhaite que tout soit aux normes.

Le bus scolaire n'est plus assez grand pour récupérer tous les enfants. Deux solutions : un bus plus grand, ou faire deux tours de ramassage.

La séance est levée à 22h15